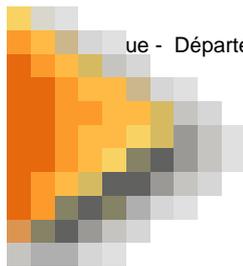


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article365>



Compte rendu du stage "Lycée, voie technologique, voie professionnelle" du 25 mars



ue - Départements - Yonne - Archives - Activités de l'année scolaire 2003-2004 -
Publication date: mardi 27 avril 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Une trentaine de collègues ont participé à ce stage lycée organisé par les sections départementales SNES, SNEP et SNUEP. Les interventions de Michel Grasselli, qui a longtemps siégé pour le SNES et la FSU au conseil supérieur de l'Education, ont été particulièrement appréciées.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse partielle des nombreux sujets abordés lors de ce stage.

La principale préoccupation du Ministère :
mettre les élèves à LA « bonne » place

- Des étudiants échouent en DEUG ? ® il faut les sortir de l'Université
- Des lycéens ne réussissent pas dans la voie technologique ? ® il faut les mettre en bac pro
- Des collégiens posent problème ? ® il faut les sortir du collège

Le raisonnement est clair : quand un élève ne réussit pas dans la voie générale, il réussira dans la voie technologique et sinon, il réussira dans la voie professionnelle. Ou alors, il faut l'éjecter du système scolaire.

Le devenir des STT et STI dans la perspective ministérielle

La série STT est une série où les qualifications ont beaucoup augmenté et exigent de nombreuses compétences. Pour « améliorer » le recrutement des STT, le ministère souhaite l'alimenter par des publics allant traditionnellement vers la voie générale. Il prépare donc la fusion STT - SES.

La série STI est une série onéreuse en équipements et en heures-profs (du fait notamment des dédoublements en « atelier »). Le ministère envisage de réduire le nombre d'options dans la série.

Le discours du Médef sur les voies technologique et professionnelle

– L'entreprise est, seule, capable de révéler les compétences professionnelles et donc de les valider. L'enseignement professionnel doit donc se faire par l'alternance

– Les salariés doivent acquérir très vite les compétences professionnelles nécessaires à la production dans l'entreprise. La mission de l'état est donc de donner une formation générale (qui peut comporter une formation technologique) qui permettra ensuite aux salariés de maîtriser rapidement les savoirs et savoir-faire professionnels utiles à l'entreprise.

Souhait ministériel et patronal de rendre le bac pro plus attractif

Pour ce faire, il convient de réduire la durée de la scolarité de 3 à 4 ans.

Cela implique la disparition des BEP mais aussi des classes de 1^{ère} d'adaptation. Le patronat, via l'apprentissage, a déjà expérimenté ce bac pro en 3 ans aussi bien dans le secteur industriel que dans le secteur tertiaire.

Le hic est que la formation en 4 ans augmente les chances des jeunes de sortir du système scolaire avec un diplôme (le BEP, ou mieux, le BEP et le bac pro), alors que celle en 3 ans laisse sur le carreau davantage d'élèves. Ils quittent l'école avec un niveau BEP, non sanctionné par le diplôme et sont embauchés ... sur un poste qualifié comme salariésnon qualifiés, donc payés au Smic... Cherchez l'erreur !

Quelques raisons expliquant le manque d'attractivité de la série STI alors qu'elle débouche sur l'emploi

- la durée des études (bac + 2 au maximum, car les poursuites d'études au-delà du BTS ou IUT sont soit, méconnues des étudiants, soit difficilement accessibles au sortir de certaines formations).
- l'éloignement géographique du domicile familial du fait du peu d'implantation de séries STI.
- l'absence de mixité dans les classes, voire dans l'établissement scolaire, notamment quand les formations sont resserrées autour du seul secteur industriel.

Quelques précisions sur le LMD (licence, maîtrise, doctorat)

Le LMD autorise la reconnaissance des diplômes au niveau européen.

Chaque niveau obtenu donne un certain nombre de « crédits ».

Une année de DUT donne 60 « crédits ».

Pour faire valider une licence universitaire au niveau européen, il faut avoir obtenu 180 « crédits ».

Pour l'heure, le LMD n'annule pas les diplômes existant en France, il s'ajoute à ceux qui existent.

